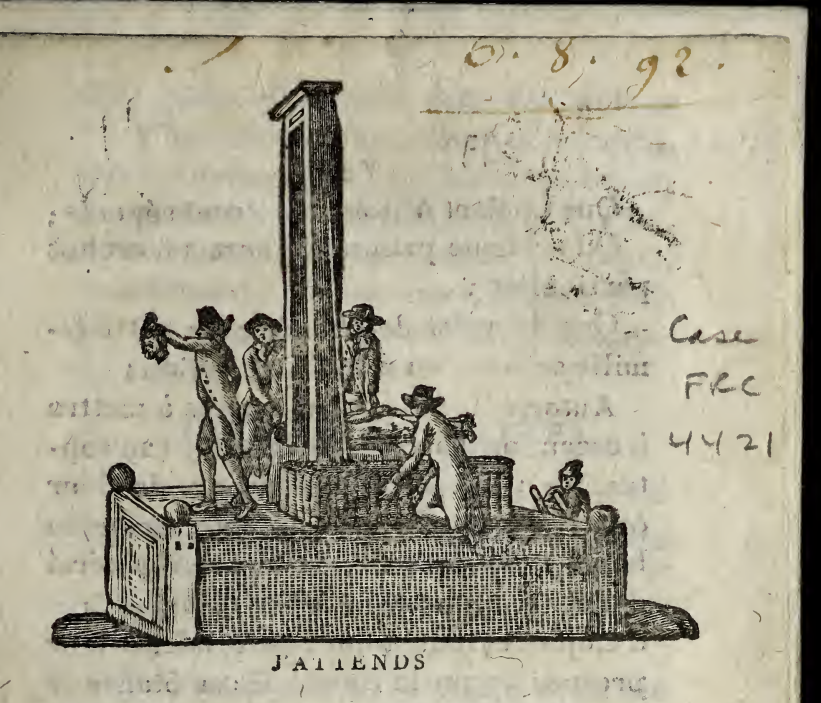


LE PROCES DE LOUIS XVI, MIS AU CACHOT,

Pour ses forfaits dévoilés à la Convention Nationale, par le Comité de surveillance.

ARRÊTÉ DE LA COMMUNE.

LE Conseil général de la Commune a pris l'arrêté suivant:

A

Que Louis et Antoinette seront séparés ;

Que chaque prisonnier aura un cachot particulier ;

Que le valet-de-chambre de cette famille sera mis en état d'arrestation ;

Autorise les six commissaires à mettre à exécution l'arrêté de ce soir, (29 septembre); sur-le-champ même de leur ôter l'argenterie, les accessoires pour la bouche; en un mot, le Conseil-général donne plein pouvoir à ses commissaires d'employer tout ce que leur prudence leur prescrira pour la sûreté de ces ôtages de la conjuration des tyrans coalisés contre la liberté de la République.

ENFIN l'instant est venu où tous les traîtres vont être démasqués. Vous allez voir, Peuple souverain, qu'un roi détrôné est moins qu'un citoyen. La preuve de tous ses forfaits est pour cette fois entre les mains de vos fidèles agens, qui vont les déposer dans celles de ses juges. Il est temps que ce traître marche le premier à la Guillotine, oui, à la Guillotine, pour y recevoir la récompense de ses scélératesses, et qu'il y soit suivi par tous

ceux qui ont trempé dans ses affreux complots. Ce sang impur une fois repandu, la république est sauvée. Mais avant tout, examinons sa conduite, afin que la loi, notre souveraine, prononce, pour qu'il ne soit pas dit par les autres nations qu'un peuple aussi juste que le François ait conquis sa liberté à ce prix.

INTERROGATOIRE DE LOUIS XVI,

Sur ses trahisons, ses parjures, sa révolte contre la constitution et le souverain, et sur ses crimes de leze-nation au premier chef.

Eh bien, Louis XVI ! quelle étoit ton intention en 89, dans les journées du 12 au 14, lorsque par tes ordres tu voulus faire mettre une batterie de canons avec des grils sur la butte-Mont-Martre ? N'étoit-ce pas pour faire tirer à boulets rouges sur Paris ? n'étoit-ce pas pour nous assassiner et nous incendier ? En ce cas, comme homicide, comme incendiaire, tu mérite d'avoir la tête tranchée, et d'être conduit à la Guillotine, avec la chemise rouge.

D'après ce premier crime, n'as-tu pas

vu la générosité d'un bon peuple, qui, oubliant que tu avois juré sa perte, t'avoit laissé les rênes du gouvernement? Pourquoi as-tu sollicité, le 5 octobre 1789, cet indigne La Fayette de nous enlever dix milliers de poudre de notre arsenal, sur quatorze milliers qu'il y avoit, pour la faire distribuer à tes scélérats affidés? N'étoit-ce pas pour nous assassiner? En ce cas, comme homicide, tu mérite d'avoir la tête tranchée, et d'être conduit à la Guillotine avec la chemise rouge.

La Nation généreuse avoit encore oublié ce second crime, l'orsque tu as mèdité de partir pour Varennes. C'est alors que ton hypocrisie nous a bien trompés, en nous abandonnant lâchement pour aller t'associer à tes frères. A cette époque, quel pouvoit être ton dessein par cette réunion? Celui de rassembler contre ta patrie un parti considérable de bourreaux, dont tu aurois été le chef, pour l'assassiner. En ce cas, comme le premier homicide, tu mérites d'avoir la tête tranchée, et d'être conduit à la Guillotine avec la chemise rouge.

Ce troisième crime, qui devoit être à

jamais ineffaçable dans le cœur des bons Français, fut oublié, et la Nation chercha, en te prodiguant ses largesses, à affermir ton trône pour en faire le patrimoine de ta famille, et la constitution t'avoit déclaré inviolable, croyant que tu voudrois la constitution: au contraire, tu l'as violée, en cherchant toi-même, malgré tous nos bienfaits, sa destruction. Tu as donc été parjure à tes sermens, en voulant donner des lois contraire à vingt-cinq millions d'hommes, dont une partie, que tu soudoyois avec nos largesses, étoit destinée pour nous égorger. En ce cas, comme chef de conspiration, et ayant abusé de la confiance qui t'avoit été accordée par la nation, tu merites d'avoir la tête tranchée, et d'être conduit à la Guillotine avec la chemise rouge.

A ce quatrième crime en est succédé un autre encore moins pardonnable, qui est d'avoir fait accaparer tout le numéraire, à quelque prix que ce fut, pour l'envoyer à tes frères qui se sont déclarés ennemis jurés de la patrie, pour t'acheter des soldats. En ce cas, comme chef et protecteur des tyrans, tu mérites

d'avoir la tête tranchée, et d'être conduit à la Guillotine, avec le chemise rouge.

Ce dernier crime, qui ne pouvoit que contribuer à causer de grands malheurs, principalement dans la Capitale, a encore été assouvi par les précautions sages de ses habitans, en se créant du papier-monnoie. Mais, dis-moi, celui fabriqué par ordre de l'assemblée, n'en as-tu pas facilité la contre-façon? En ce cas, comme la loi ordorne la peine de mort, tu mérites d'avoir la tête tranchée, et d'être conduit à la Guillotine, toujours avec la chemise rouge.

Parmi toutes les fabrications d'assignats, celle qui a été découverte à Passy, étoit sous sa protection. Un des trois personnages alloit souvent au château des Thuileries, et avoit de fréquens entretiens avec ce ci-devant roi faux-monoyeur. Quel emploi, traître, en as-tu fait? Les bons ont servi à salarier les ennemis du dehors, et les mauvais ceux de la capitale. Tu avois chargé Durosoy de cette mission; eh bien! comme lui, tu mérites d'avoir la tête tranchée, et d'être conduit à la Guillotine, toujours avec la

la chemise rouge, pour tes premiers forfaits.

Tu ne peux nier tous ces faits atroces, ni celui qui suit. Lorsque la Nation t'a délégué les pouvoirs de la paix et de la guerre, elle ne t'avoit pas donné celui d'envoyer des ordres contraires à tes généraux affidés, pour faire livrer nos armées par petites parcelles au pouvoir de l'ennemi, afin de faire massacrer par de vils esclaves, qui soutiennent les vices des despotes, des citoyens qui veulent les empêcher de venir commettre des insurrections sur les terres de la liberté. En ce cas, comme homicide, tu mérites d'avoir la tête tranchée, et d'être conduit à la Guillotine, avec la chemise rouge.

Voilà-t-il des crimes! eh bien! il en est un qui ne peut rester impuni. O 10 Août! c'est de toi que je vais parler, pour couronner les actions de ce tyran, qui a fait dans son asyle assassiner les citoyens qui lui avoient prodigué tant de bienfaits!

Pourquoi, traître, jusqu'à cette époque, payois-tu des gardes que la nation avoit révoqués de ta maison, si ce n'étoit pour te former un rempart de tous ces scélérats?

659

Pourquoi avois-tu fait tripler quelques jours d'avance la garde des Suisses? Pourquoi cette prodigalité d'argent envers ces derniers? N'étoit-ce pas pour les gagner et nous faire égorger par eux, après les avoir énivrés? Pourquoi ce rassemblement nocturne de Chevaliers-poignards dans tes appartemens, les uns armés de pistolets et de sabres, les autres d'épées et de poignards, d'autres d'espingoles? Pourquoi ce rassemblement d'assassins au nombre de huit-cens, ont-ils passé la nuit auprès de toi? et pourquoi ont-ils tenté à différentes fois de diminuer par des ruses les postes de la garde citoyenne? Réponds, malheureux, n'étoit-ce pas pour la faire assassiner? Pourquoi encore cette ruse de passer en revue tous les gardes rassemblés dedans et autour de ton ci-devant château? N'étoit-ce pas pour engager ces citoyens armés à égorger ceux qui se portoient en foule pour chasser la bande des scélérats qui t'environnoient? Par quel ordre ces mêmes scélérats ont-ils été assassins, si ce n'est par le tien? En ce cas, tant pour tes précédens crimes, que pour ce dernier, demande pardon à Dieu, à la loi et à la Nation, et monte au seul trône auquel tu aies des droits . . . . . .

A LA GUILLOTINE.

De l'imprimerie de PROVOST, rue Mazarine, N°. 1769.